



**ABITIBI
CONSOLIDATED**

1155, rue Metcalfe, bureau 800
Montréal (Québec)
H3B 5H2

**NOTICE ANNUELLE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001**

Le 30 avril 2002

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Certaines pages spécifiquement identifiées du rapport annuel 2001 d'Abitibi-Consolidated Inc., y compris les états financiers consolidés vérifiés et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et le rapport des vérificateurs sur ces états daté du 22 janvier 2002 (le « rapport annuel 2001 »), de même que certaines pages spécifiquement identifiées de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 26 février 2002 en rapport avec l'assemblée annuelle des actionnaires d'Abitibi-Consolidated Inc. prévue pour le 30 avril 2002 (la « circulaire de sollicitation de procurations 2001 »), déposés auprès de la commission des valeurs mobilières ou d'une autre autorité analogue de chacune des provinces du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, sont expressément intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle et en font partie intégrante.

GLOSSAIRE

À moins d'indication contraire ou à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, le terme « Société » renvoie à Abitibi-Consolidated Inc., à ses filiales ainsi qu'à ses participations dans des coentreprises et d'autres entités.

Un glossaire figure aux pages 86 et 87 du rapport annuel 2001 de la Société et est intégré aux présentes par renvoi.

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle et sous la rubrique « *Analyse par la direction* » figurant aux pages 30 à 43 du rapport annuel 2001 de la Société ainsi que dans d'autres sections de celui-ci, y compris les déclarations pouvant contenir des mots comme « prévoir », « pourrait », « s'attend », « cherche », « peut », « a l'intention », « estime » et d'autres expressions similaires, les déclarations fondées sur les attentes ou les estimations actuelles concernant les marchés de la Société et les déclarations exprimant des opinions, des intentions et des attentes de la Société au sujet de faits nouveaux, de résultats et d'événements qui se réaliseront ou pourraient se réaliser dans l'avenir constituent des « déclarations prospectives », au sens de la disposition relative au « refuge » dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*, et elles sont fondées sur certaines hypothèses et analyses faites par la Société en fonction de son expérience et de ses perceptions. De plus, d'autres déclarations écrites ou orales constituant des déclarations prospectives peuvent être faites de temps à autre par la Société ou en son nom. Ces déclarations prospectives sont soumises à d'importants risques, incertitudes et hypothèses qui sont difficiles à prévoir et ont une incidence sur les activités de la Société, y compris, mais sans s'y limiter : l'effet de la conjoncture économique générale aux États-Unis et au Canada et dans des pays où la Société fait actuellement des affaires; l'effet des nouveaux tarifs douaniers imposés sur le bois d'œuvre exporté vers les États-Unis; les conditions régissant l'industrie, y compris l'adoption de lois et de règlements environnementaux et les changements apportés à leur interprétation et à leur application; les variations dans la disponibilité ou les coûts des matières premières ou de l'électricité; les changements apportés à la réglementation sur la foresterie ou à la façon de l'administrer qui pourraient entraîner la perte de certains droits contractuels ou autres ou de permis importants pour les affaires de la Société; une concurrence accrue; le manque de disponibilité d'employés ou de gestionnaires compétents; l'issue de certains litiges; les conflits de travail; les fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt; la volatilité des marchés boursiers; l'obtention des approbations requises de la part des autorités de réglementation; les occasions qui se présentent à la Société ou que celle-ci recherche; la capacité à bien intégrer les sociétés ou entreprises acquises et d'autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société. Les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives et, par conséquent, rien ne permet de garantir que l'un ou l'autre des événements prévus par les déclarations prospectives se produira ou, s'il se produit, quels avantages la Société en retirera, y compris quelles sommes elle recevra. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser aucune des déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	1
GLOSSAIRE	1
RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE	3
RUBRIQUE 2 – STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
Formation de l'émetteur	3
Filiales	3
RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	4
Coentreprise Pan Asia	4
Financement par emprunt aux États-Unis	4
Améliorations opérationnelles	4
Programme de modernisation des usines du Texas	4
Autres mesures stratégiques prises de 1999 à 2001	5
Politique en matière de dépenses en immobilisations	5
Rationalisation/transformation de la capacité de production à coût élevé et programmes de réduction des coûts	5
Acquisition de Donohue	5
Principaux événements dans l'évolution de Donohue	6
Vente de l'usine de Chandler	6
Lancement du papier Equal Offset ^{MC}	6
Vente de l'usine Wayagamack	6
Usine de Port-Alfred	6
Certification ISO des systèmes d'aménagement forestier	6
Autre événement notable	6
Vente d'actions ordinaires par Stone Container Corporation	6
RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
Distribution du papier et du bois d'œuvre	7
Principales installations de production	8
Concurrence	8
Conséquences des règlements environnementaux sur les dépenses en immobilisations	8
Ressources humaines	8
Approvisionnement en fibre	8
Approvisionnement en énergie	9
Opérations de change	9
Litiges	9
Enquête par les douanes des États-Unis concernant le bois d'œuvre de résineux	9
Litige concernant le bois d'œuvre de résineux	9
RUBRIQUE 5 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	10
Renseignements financiers annuels pour les trois derniers exercices	10
Restrictions relatives aux dividendes et politique en matière de dividende	10
RUBRIQUE 6 – ANALYSE PAR LA DIRECTION	10
RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	10
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	10
Administrateurs	10
Dirigeants	10
RUBRIQUE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12
RUBRIQUE 10 – FAITS POSTÉRIEURS	12
Litige concernant le bois d'œuvre de résineux	12

**ABITIBI-CONSOLIDATED INC.
NOTICE ANNUELLE**

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE

La présente notice annuelle est datée du 30 avril 2002. Sauf indication contraire, les renseignements qu'elle contient sont établis en date du 31 décembre 2001, et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

RUBRIQUE 2 – STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Formation de l'émetteur

La Société est issue de la fusion d'Abitibi-Price Inc. (« API ») et de Corporation Stone-Consolidated (« CSC ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes d'un certificat et de statuts de fusion datés du 30 mai 1997 (la « fusion »).

API a été constituée en vertu des lois du Canada le 9 février 1914. CSC est issue de la fusion de Corporation Stone-Consolidated (l'« ancienne CSC ») et de Rainy River Forest Products Inc. (« RR ») aux termes d'un plan d'arrangement qui a pris effet le 1^{er} novembre 1995. L'ancienne CSC avait été constituée en vertu des lois du Canada le 22 juin 1993 et avait acquis son actif d'exploitation le 17 décembre 1993 de son unique actionnaire à ce moment-là, Emballages Stone (Canada) Inc. (« Stone Canada »), filiale en propriété exclusive de Stone Container Corporation (devenue une filiale de Smurfit-Stone Container Corporation (« Smurfit-Stone »)). Avant cette date, CSC n'avait jamais exercé d'activités en tant qu'entité d'exploitation distincte. RR a été constituée en vertu des lois de l'Ontario le 28 avril 1941. Le bureau administratif principal et le siège social de la Société sont situés au 1155, rue Metcalfe, bureau 800, Montréal (Québec), Canada H3B 5H2.

Filiales

Les principales filiales de la Société au 31 décembre 2001 et leurs territoires de constitution respectifs sont présentés ci-après. Les alinéas indiquent les liens entre les sociétés mères et les filiales. Sauf indication contraire, la totalité des actions de chaque filiale appartient à la société mère immédiate.

Abitibi-Consolidated Inc.	Canada
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada ¹	Québec
Donohue Industries Inc. ²	Delaware
Abitibi-Price Corporation ²	Delaware
Abitibi Consolidated Sales Corporation ³	Delaware
Abitibi-Price Alabama Corporation ⁴	Alabama
Donohue Malbaie Inc. ⁵	Canada
Bridgewater Paper Co. Limited	Angleterre
Bridgewater Paper Leasing Limited	Angleterre
Cheshire Recycling Limited	Angleterre

¹ Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada est une filiale en propriété exclusive directe et indirecte d'Abitibi-Consolidated Inc., qui détient la majorité des actifs d'exploitation de la Société au Canada, de même qu'une participation de 50 % dans Pan Asia Paper Co. Ltd; cette dernière est propriétaire de quatre usines fabriquant surtout du papier journal et situées en Corée du Sud, en Chine et en Thaïlande.

² Donohue Industries Inc. et Abitibi-Price Corporation sont des filiales en propriété exclusive indirecte de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada.

³ Abitibi-Consolidated Sales Corporation détient une participation de 50 % dans une coentreprise de papier journal à Augusta, en Géorgie.

⁴ Abitibi-Price Alabama Corporation détient une participation de 50 % dans une coentreprise de papier journal dans l'État d'Alabama.

⁵ Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada détient une participation de 51 % dans Donohue Malbaie Inc., qui est propriétaire d'une des machines à papier de l'usine de papier journal située à Clermont, au Québec.

RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

La Société est un chef de file mondial de la fabrication et de la commercialisation de papier journal et de papier de pâte mécanique à valeur ajoutée commercialisant sur une base annuelle approximativement 6 millions de tonnes métriques de papier journal et 2 millions de tonnes métriques de papier à valeur ajoutée au 31 décembre 2001. La Société est également un producteur de bois d'œuvre de premier plan en Amérique du Nord dont la capacité de production annuelle totale atteignait 2,2 milliards de pieds-planche au 31 décembre 2001 et elle commercialise actuellement 450 000 tonnes métriques par année de pâte kraft de résineux à faible coût de grande qualité.

La Société détient des participations dans 27 usines de papier au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Corée du Sud, en Chine et en Thaïlande et dans 22 scieries et trois installations de seconde transformation, ainsi que dans une usine de pâte commerciale située au Canada.

Coentreprise Pan Asia

En août 2001, la Société a accru sa participation dans Pan Asia Paper Co. Ltd en la faisant passer d'un tiers à une demie en application d'une convention conclue avec Norske Skogindustrier ASA de Norvège aux termes de laquelle elles ont conjointement acquis la participation d'un tiers auparavant détenue par Hansol Paper Co., Ltd. de la Corée du Sud pour un total de 350 millions de dollars américains (la part de la Société était de 175 millions de dollars américains). Pan Asia est une coentreprise qui détient 100 % de deux usines de papier journal en Corée du Sud, 90 % d'une usine de papier journal en Thaïlande et 56,1% d'une usine de papier journal en Chine. Les trois usines appartenant à Pan Asia ont une capacité annuelle globale d'environ 1,425 million de tonnes.

Financement par emprunt aux États-Unis

Le 11 décembre 2001, Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (« CACC »), une filiale en propriété exclusive directe et indirecte de la Société, a émis aux États-Unis des billets à 6,95 % échéant le 15 décembre 2006 d'un montant total de 300 000 000 \$US (les « Billets »), Billets dont le paiement par Abitibi-Consolidated Inc. est garanti sans condition.

Les Billets ont été émis aux termes de la déclaration d'enregistrement en attente de 600 000 000 \$US de CACC et de la Société (à titre de garant) déclaré en vigueur par la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 20 novembre 2001.

Le produit net de ce placement a servi à réduire la dette impayée de la Société aux termes des facilités de crédit bancaires existantes.

Améliorations opérationnelles

Les réductions de coûts résultant de la synergie attribuable à l'acquisition de Donohue a atteint un taux annualisé de 294 millions de dollars au dernier trimestre de 2001, soit plus que l'objectif de 250 millions de dollars fixé par la Société après l'acquisition de Donohue Inc., dont la raison sociale a ensuite été remplacée par Gestion Abitibi-Consolidated 1 Inc. (« Donohue »).

Programme de modernisation des usines du Texas

En août 2001, la Société a achevé la réalisation du programme de modernisation des usines de Sheldon et de Lufkin, au Texas. Ce programme, mis en œuvre par Donohue avant son acquisition par la Société, visait à abaisser les coûts, à respecter toutes les normes environnementales applicables, à accroître la teneur en fibre recyclée et à augmenter la capacité de production de papier à valeur ajoutée.

La nouvelle machine à papier surcalandré de l'usine de Lufkin, au Texas, a commencé à produire en août 2001. La courbe d'apprentissage respecte l'échéancier et cette machine produit actuellement du papier de catégories ABIBRITE (Mando) et ABICAL (SNC).

Autres mesures stratégiques prises de 1999 à 2001

Au cours des trois dernières années, la Société a pris un certain nombre d'autres mesures pour améliorer la compétitivité de l'ensemble de ses activités.

Politique en matière de dépenses en immobilisations

En 1999, la Société a adopté un programme discipliné en matière de dépenses en immobilisations pour limiter les investissements dans les éléments d'actif existants au montant de son amortissement et de son écart d'acquisition. Après l'acquisition de Donohue, l'objectif de la Société pour l'an 2001 était de limiter les dépenses en immobilisations à 50 % de l'amortissement, ou à environ 300 millions de dollars, sans tenir compte des engagements relativement à l'amélioration des usines de Sheldon et de Lufkin, situées au Texas, et de la quote-part des dépenses en immobilisations de Pan Asia qui revient à la Société.

Rationalisation/transformation de la capacité de production à coût élevé et programmes de réduction des coûts

En 2000, la Société a mené à bien le programme de compression des coûts liés au personnel de 10 % mis en place en 1999. La compression du personnel a été faite au moyen de départs et de retraites anticipées.

Au deuxième trimestre de 2001, la Société a achevé la réalisation de son programme de réduction de la capacité de production de papier journal à coût élevé en décrétant une mise hors service représentant environ 130 000 tonnes de production à son usine de West Tacoma en décembre 2000 et une autre représentant 180 000 tonnes de production de même que la transformation d'une machine à valeur ajoutée à son usine de Kenora en juin 2001; elle a aussi transformé des machines à papier journal d'autres usines pour qu'elles fabriquent du papier de pâte mécanique à valeur ajoutée, transformation équivalant à quelque 45 000 tonnes de capacité. Ces réductions s'ajoutaient à la diminution, en 1999, de sa capacité de production de papier journal à coût élevé de quelque 353 000 tonnes grâce à la fermeture de l'usine de Chandler et à la mise hors service de machines à coût élevé à ses établissements d'Iroquois Falls et de West Tacoma.

Acquisition de Donohue

Le 11 février 2000, la Société a fait une offre visant l'achat de la totalité des actions émises et en circulation de Donohue, une importante société intégrée de produits forestiers et de papier qui fabriquait et vendait du papier journal, de la pâte commerciale et des produits du bois. Le 18 avril 2000, la Société a acquis environ 95 % des actions de Donohue dans le cadre de l'offre, à un prix de 12,00 \$ au comptant et de 1,8462 action ordinaire de la Société par action de Donohue. Le 22 juin 2000, la Société a acquis, conformément aux dispositions de l'article 51 de la *Loi sur les compagnies* (Québec), toutes les actions de Donohue détenues par les porteurs qui n'avaient pas accepté l'offre de la Société, aux conditions auxquelles la Société a acquis les actions de Donohue dans le cadre de l'offre, et elle est ainsi devenue l'unique actionnaire de Donohue.

Aux fins comptables, la contrepartie totale versée dans le cadre de l'acquisition a été évaluée à 7,1 milliards de dollars et comprenait environ 1,6 milliard de dollars au comptant et environ 249,2 millions d'actions ordinaires de la Société, ainsi que la prise en charge d'une dette de 1,4 milliard de dollars. Le financement requis pour mener à terme l'acquisition de Donohue a initialement été obtenu dans le cadre d'une convention de crédit conclue avec un groupe de prêteurs (le « Crédit Relais »). Le 13 juillet 2000, la Société a émis un montant total de 450 000 000 \$ US de billets 8,30 % échéant en 2005, de 500 000 000 \$ US de billets 8,55 % échéant en 2010 et de 450 000 000 \$ US de débentures 8,85 % échéant en 2030 aux États-Unis. L'emprunt contracté dans le cadre du Crédit Relais a été remboursé à même le produit net de ce placement.

Principaux événements dans l'évolution de Donohue

On trouve ci-dessous quelques-uns des principaux événements qui ont marqué l'évolution générale de Donohue au cours des trois années qui ont précédé son acquisition par la Société :

- l'acquisition, le 4 août 1999, de la participation restante de 50,1 % dans les actions en circulation de Finlay Forest Industries Inc., coentreprise exploitant une usine de papier journal et de papiers spéciaux et deux scieries à Mackenzie, en Colombie-Britannique, pour la somme de 80 millions de dollars. L'usine de Mackenzie a actuellement une capacité totale de 189 000 tonnes (185 000 tonnes de papier journal et 4 000 tonnes de papier à valeur ajoutée); et
- la vente, le 3 décembre 1999, par Donohue, de sa participation de 50 % dans la coentreprise Donohue Matane Inc.

Vente de l'usine de Chandler

Le 14 décembre 2000, la Société a vendu son usine de Chandler, auparavant mise hors service, à une société formée par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) pour un prix global de 35 millions de dollars.

Lancement du papier Equal Offset^{MC}

En 2000, la Société a achevé la réalisation de son projet de 50 millions de dollars visant à transformer une des machines à papier de son usine de Beaupré pour qu'elle cesse de fabriquer de l'Alternative Offset^{MC} et commence à produire de l'Equal Offset^{MC}, un nouveau substitut aux papiers offset offrant une qualité comparable à moindre coût. La capacité de production d'Alternative Offset^{MC} a été transférée à d'autres usines, qui ont par la suite cessé de produire du papier journal.

Vente de l'usine Wayagamack

Le 8 mai 2001, la Société a vendu à Kruger Wayagamack Inc., une filiale en propriété exclusive de Kruger Inc., la quasi-totalité de l'actif de l'usine Wayagamack située à Trois-Rivières, au Québec. Kruger Wayagamack Inc. a annoncé qu'elle avait l'intention de transformer l'usine au cours des prochaines années en une usine de fabrication pour certaines catégories de papier couché de pâte mécanique qui ne font actuellement pas partie des produits principaux de la Société.

Usine de Port-Alfred

Le 17 décembre 2001, le Bureau de la concurrence du Canada a nommé Deloitte & Touche son agent de vente afin de trouver un acheteur pour l'usine de papier journal de Port-Alfred. La Société n'était pas parvenue à se départir de ses installations de fabrication de Port-Alfred. La nomination de Deloitte & Touche s'insère dans le cadre de l'entente intervenue antérieurement entre la Société et le Bureau de la concurrence du Canada. La Société appuie les efforts déployés par Deloitte & Touche et se concentre sur la protection des intérêts de ses actionnaires en suivant de près le processus de vente et les modalités de toute proposition reçue par l'agent de vente.

Certification ISO des systèmes d'aménagement forestier

À la fin de 2001, des systèmes d'aménagement forestier couvrant près de 11,5 millions d'hectares de forêt dont la société est responsable ont obtenu la certification ISO 14001. L'objectif de la Société pour l'an 2002 est d'associer aux systèmes d'aménagement forestier certifiés la totalité de ses 18 millions d'hectares de forêt dont elle est responsable au Canada. D'autres détails à ce sujet sont présentés aux pages 40 et 41 du rapport annuel 2001 de la Société.

Autre événement notable

Vente d'actions ordinaires par Stone Container Corporation

Après la fusion d'API et de CSC en mai 1997, Stone Container Corporation (maintenant une filiale de Smurfit-Stone) et sa filiale en propriété exclusive, Stone Canada, sont devenues les actionnaires principaux de la Société (collectivement, les « actionnaires vendeurs »), détenant un total de 48,8 millions d'actions ordinaires de la Société (25,6 % des actions ordinaires de la Société qui étaient alors en circulation). Le 20 janvier 1999, les actionnaires vendeurs ont vendu 7,8 millions d'actions ordinaires de la Société à un unique acheteur institutionnel et, le 23 avril 1999, ils ont vendu le reste des actions qu'ils détenaient dans le capital-actions de la Société à l'occasion d'un reclassement.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les installations principales de la Société produisent et commercialisent du papier journal et des papiers de pâte mécanique à valeur ajoutée. La Société produit et commercialise également du bois d'œuvre et de la pâte kraft.

Ces activités sont décrites sous la rubrique « Analyse par la direction » présentée aux pages suivantes du rapport annuel 2001 de la Société :

Papier journal	Page 34
Papiers de pâte mécanique à valeur ajoutée et pâte commerciale	Page 35
Bois d'œuvre	Pages 37 et 38

Les résultats sectoriels de ces activités sont présentés dans les états financiers consolidés de la Société pour la période de trois exercices terminée le 31 décembre 2001, à la page 49 du rapport annuel 2001 de la Société.

Les produits de la Société sont vendus principalement aux États-Unis, le reste étant destiné à d'autres marchés à l'échelle mondiale. Une répartition géographique des ventes de la Société est présentée sous la rubrique « Analyse par la direction », à la page 50 du rapport annuel 2001 de la Société.

À la suite de l'acquisition de Donohue par la Société, les actionnaires de l'ancienne Donohue détenaient, en tant que groupe, plus de 55 % des actions en circulation de la Société; en conséquence, l'opération a été comptabilisée selon la méthode de comptabilisation de la prise de contrôle inversée.

Conformément à la comptabilisation selon la méthode de la prise de contrôle inversée, toutes les données financières contenues dans l'analyse par la direction et les états financiers consolidés de la Société pour toute période antérieure au 18 avril 2000 (date de l'acquisition de Donohue par la Société) représentent uniquement les résultats de Donohue, les résultats d'exploitation et les éléments d'actif de la Société n'étant inclus qu'à partir de cette date.

Distribution du papier et du bois d'œuvre

En Amérique du Nord, la Société distribue ses produits de papier surtout par l'intermédiaire de son personnel de vente, qui relève du bureau de Montréal, au Québec, à partir d'un centre de service à la clientèle situé à White Plains, dans l'État de New York, et de bureaux de vente situés à Chicago, en Illinois, à Dallas, au Texas, et à Scottsdale, en Arizona. Sur les marchés d'outre-mer, la Société possède des bureaux de vente à Ellesmere Port, au Royaume-Uni, et elle conjugue les efforts de ses vendeurs à ceux d'agents de vente contractuels et de distributeurs indépendants.

La Société distribue son bois d'œuvre par l'entremise de sa propre équipe de vente de Montréal, au Québec, et de son bureau de vente de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Principales installations de production

L'emplacement et la capacité de production de chacune des usines de papier et des scieries de la Société sont présentés aux pages 28 et 29 du rapport annuel 2001 de la Société.

Concurrence

La Société fait face à la concurrence sur tous les marchés de ses produits. Ses principaux concurrents sont les producteurs de papier d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest et les producteurs de bois d'œuvre d'Amérique du Nord. Même si les prix de vente, la qualité et le service à la clientèle sont généralement les principaux facteurs qui influent sur la concurrence, d'autres facteurs, comme le risque de change, le coût de l'approvisionnement en fibre, de même que la récente expiration de l'accord entre les États-Unis et le Canada sur les exportations du bois d'œuvre de résineux aux États-Unis peuvent également avoir un impact sur la compétitivité de la Société. D'autres détails concernant la concurrence sont présentés sous la rubrique « Analyse par la direction – Risques et incertitudes », aux pages 39 à 41 du rapport annuel 2001 de la Société.

Conséquences des règlements environnementaux sur les dépenses en immobilisations

Les conséquences financières et opérationnelles de la réglementation environnementale sur les dépenses en immobilisations sont présentées sous la rubrique « Analyse par la direction – Environnement », à la page 40 du rapport annuel 2001 de la Société.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2001, la Société employait environ 17 000 personnes alors que son effectif se chiffrait à 18 000 personnes à la fin de 2000. Cette baisse nette s'explique par les effets continus du programme de compression du personnel achevé en 2000 et par la fermeture d'usines et de machines. Environ 59 % des employés de la Société sont syndiqués. La Société se prépare à négocier avec les employés de certaines de ses divisions forestières. Bien qu'elle ne prévoie pas de conflit de travail, comme dans toute négociation, cette possibilité existe.

Approvisionnement en fibre

Le bois vierge, la fibre de bois vierge et les vieux papiers constituent les principales matières premières utilisées par la Société pour produire du papier journal, des papiers de pâte mécanique à valeur ajoutée, du bois d'œuvre et de la pâte kraft. Les usines canadiennes de la Société obtiennent en majorité leur bois vierge et leur fibre de bois vierge de droits de coupe sur les terres de la Couronne aux termes de conventions conclues avec des gouvernements provinciaux. Le volume de bois d'œuvre qui est attribué à la Société aux termes de ces conventions varie notamment selon la variation des besoins de l'usine, la disponibilité d'autres sources de fibres, l'étendue de ses activités d'aménagement forestier visant à maintenir un rendement durable de la fibre de bois et les ajustements au volume de bois d'œuvre qui lui est attribué par la législation de chaque territoire de temps à autre. La Société tire ses ressources de fibres principalement de droits de coupe sur les terres de la Couronne au Québec, en Ontario, à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique. La province de Québec envisage actuellement d'apporter des modifications législatives qui pourraient avoir une incidence sur les pratiques d'aménagement forestier au Québec. Une certaine réduction des droits de coupe attribués et une augmentation des coûts d'aménagement forestier pourraient en résulter. D'autres renseignements concernant les sources d'approvisionnement, les prix et la possibilité, pour la Société, de se procurer des matières premières sont présentés sous la rubrique « Analyse par la direction – Risques et incertitudes – Approvisionnement en fibre », à la page 40 du rapport annuel 2001 de la Société.

Approvisionnement en énergie

L'électricité représente l'un des principaux postes de dépense de la Société et des fabricants de papier en général. En 2001, la Société a produit elle-même, à partir de sources hydroélectriques ou d'installations de cogénération, environ 21 % de l'électricité qu'elle a utilisée. Sa capacité de production d'hydroélectricité dépend du renouvellement de ses droits d'utilisation et de gestion de certains cours d'eau provinciaux à cette fin. Le renouvellement de ces droits relève de la discrétion des gouvernements provinciaux et dépend de certaines conditions, dont l'exploitation des usines de papier auxquelles la capacité de production d'électricité se rapporte. La Société brûle de la biomasse pour combler une part importante de ses besoins en vapeur. Pour ce qui est de ses autres besoins en énergie, la Société a conclu des ententes avec des entreprises d'électricité locales et des fournisseurs de mazout, de charbon et de gaz naturel selon les conditions commerciales usuelles. Ses principaux fournisseurs d'électricité comprennent Hydro-Québec et Ontario Power Generation.

Opérations de change

Le risque de change et la politique de change de la Société sont présentés sous la rubrique « Analyse par la direction – Risques et incertitudes – Devises étrangères », à la page 41 du rapport annuel 2001 de la Société.

Litiges

Au 31 décembre 2001, la Société avait été nommée défenderesse dans un certain nombre de poursuites.

Enquête par les douanes des États-Unis concernant le bois d'œuvre de résineux

Le 30 juin 1999, la Société et Produits Forestiers Petit Paris Inc. (une des scieries que la Société détient en coentreprise et pour laquelle elle agit comme agent de vente exclusif) ont été avisées par le service des douanes américaines (les « Douanes ») qu'elles faisaient l'objet d'une enquête au civil. Les Douanes prétendent que la Société a décrit frauduleusement une partie du bois d'œuvre de résineux importé par les États-Unis comme « éléments d'armature » et qu'elle a classé le bois d'œuvre comme tel, alors que ce bois n'entrait pas dans cette catégorie. La Société nie ces allégations de fraude et conteste la prétention voulant que le bois d'œuvre ait été incorrectement classé.

En février 2001, les autorités douanières ont rendu une décision selon laquelle le bois d'œuvre faisant l'objet du litige aurait dû être classé comme du bois d'œuvre de résineux plutôt que comme « éléments d'armature », comme le prétendait la Société. La Société a porté cette décision en appel devant les tribunaux américains. Étant donné que les poursuites en sont encore à l'étape préliminaire, il est impossible de prévoir quelles sont les chances que la Société obtienne gain de cause à ce moment-ci.

À l'automne 1999, le bureau du U.S. Attorney (secrétaire à la justice), District du Maine, a entamé une enquête criminelle devant grand jury relativement à l'importation de losanges de bois d'œuvre destinés à des « éléments d'armature » par Produits Forestiers Donohue Inc. (maintenant appelée « CACC »), maintenant filiale de la Société. Les autorités douanières ont également entamé une enquête au civil sur cette question. Cette enquête est suspendue dans l'attente des résultats de l'enquête du U.S. Attorney. Dans le cadre des deux enquêtes, il est allégué que CACC a frauduleusement classé du bois d'œuvre de résineux ordinaire comme « éléments d'armature ». CACC nie ces allégations et collabore aux deux enquêtes. Ces deux enquêtes se poursuivent, et il est impossible d'en prévoir l'issue à ce moment-ci.

Litige concernant le bois d'œuvre de résineux

Après l'expiration, en mars 2001, de la convention sur le bois d'œuvre de résineux entre le Canada et les États-Unis, et en réponse aux plaintes des concurrents américains, le Département du Commerce des États-Unis et la Commission du commerce international des États-Unis ont émis des déterminations préliminaires selon lesquelles le bois d'œuvre de résineux était subventionné au Canada et vendu à moins que sa juste valeur. De façon plus précise, le 17 août 2001, le Département du Commerce des États-Unis a imposé des droits compensateurs sur les exportations de bois d'œuvre de résineux de la Société destinées aux États-Unis au taux préliminaire de 19,31 % *ad valorem*, rétroactivement au 19 mai 2001. La Société a satisfait ces droits en versant des cautions. Cette exigence relative au versement de cautions a été suspendue temporairement le 14 décembre 2001. Le 6 novembre 2001, le Département du Commerce a imposé des droits antidumping sur ces exportations au taux préliminaire de 13,64 %, que la Société satisfait également en versant des cautions.

RUBRIQUE 5 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D’INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Renseignements financiers annuels pour les trois derniers exercices

Des renseignements financiers choisis pour les trois derniers exercices de la Société sont présentés sous la rubrique « Revue historique », aux pages 72 à 75 du rapport annuel 2001 de la Société.

Ces renseignements devraient être lus conjointement avec la rubrique « Analyse par la direction » et les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour la période de trois exercices terminée le 31 décembre 2001, aux pages 46 à 71 du rapport annuel 2001 de la Société.

Restrictions relatives aux dividendes et politique en matière de dividende

Abitibi-Consolidated Inc. n’est pas assujettie à des restrictions quant au paiement de dividendes aux termes de contrats de prêt. Aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, il est interdit à la Société de déclarer ou de verser des dividendes s’il y a des motifs raisonnables de croire qu’elle n’est pas en mesure de payer ses dettes lorsqu’elles viennent à échéance, ou qu’elle ne serait pas en mesure de payer ses dettes si elle versait un dividende, ou que la valeur de réalisation des éléments d’actif de la Société serait, en conséquence, inférieure à la somme de ses dettes et du capital déclaré de toutes les catégories d’actions. La Société déclare des dividendes trimestriels sur ses actions ordinaires, et le montant de ces dividendes peut fluctuer d’un trimestre à l’autre.

RUBRIQUE 6 – ANALYSE PAR LA DIRECTION

La rubrique « Analyse par la direction » de la Société figure aux pages 30 à 43 du rapport annuel 2001 de la Société.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Des renseignements sur le marché pour la négociation des titres de la Société figurent à la page 88 du rapport annuel 2001 de la Société.

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Administrateurs

Une liste des administrateurs de la Société, y compris leur principal poste et leur ville de résidence, figure aux pages 84 et 85 du rapport annuel 2001 de la Société.

Chaque administrateur est élu pour un mandat devant expirer à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou à l’élection ou à la nomination de son successeur, selon celui de ces événements qui se produit en premier. La date d’entrée au conseil d’administration de la Société et le nom des membres des comités du conseil d’administration de la Société sont présentés sous la rubrique « Élection des administrateurs », à la page 4 de la circulaire de sollicitation de procurations 2001 de la Société.

Dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la ville de résidence et les postes occupés par chacun des membres de la haute direction de la Société au 31 décembre 2001.

Nom et ville de résidence	Poste occupé
JOHN W. WEAVER Westmount (Québec)	Président et chef de la direction
LOUIS-MARIE BOUCHARD Québec (Québec)	Premier vice-président, Exploitations forestières et scieries
ALAIN GRANDMONT Longueuil (Québec)	Premier vice-président, Exploitations de papier à valeur ajoutée
DENIS JEAN Longueuil (Québec)	Premier vice-président, Exploitations de papier journal – Région du Nord
COLIN KEELER Montréal (Québec)	Premier vice-président, Ventes – Amérique du Nord
PAUL PLANET Londres, Royaume-Uni	Premier vice-président, Ventes – International
PIERRE ROUGEAU Montréal (Québec)	Premier vice-président, Développement de la société et chef des services financiers
DAVID A. SCHIRMER, FILS Darien (Connecticut)	Premier vice-président, Ventes – Papier à valeur ajoutée
THOR THORSTEINSON Montréal (Québec)	Premier vice-président, Exploitations de papier journal – Région du Sud
BRUNO TREMBLAY Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec)	Premier vice-président, Services technologiques
JACQUES P. VACHON Montréal (Québec)	Premier vice-président, Affaires administratives et secrétaire
ALLEN DEA Longueuil (Québec)	Vice-président et trésorier
JOCELYN PÉPIN Longueuil (Québec)	Vice-président et contrôleur
VIATEUR CAMIRÉ Longueuil (Québec)	Vice-président, Ressources humaines

À l'exception des personnes suivantes, tous les membres de la haute direction ont occupé des postes au sein de la Société, d'API ou de CSC au cours des cinq dernières années. Entre mars 1998 et septembre 2001, M. Rougeau était directeur général pour UBS Bunting Warburg Inc., après quoi il est entré au service de la Société. Auparavant, il était directeur général de Scotia Capital Markets Inc. MM. Bouchard, Jean et Camiré étaient tous des membres de la direction de Donohue avant d'entrer au service de la Société en mai 2000, après l'acquisition de Donohue par la Société. M. Bouchard était vice-président principal, forêt et scieries; M. Jean était vice-président directeur, pâtes et papiers, et M. Camiré était vice-président, ressources humaines. M. Pépin a été vice-président et contrôleur de Quebecor Inc. de février à septembre 2001 et il était aussi contrôleur de Donohue avant son acquisition par la Société en mai 2000.

Au 31 décembre 2001, les administrateurs et les membres de la direction de la Société détenaient un total de 298 373 actions ordinaires de cette dernière, soit 0,067 % des actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, le 31 décembre 2001, les membres de la direction détenaient 2 913 076 options d'achat d'actions ordinaires de la Société.

RUBRIQUE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Lorsque des titres de la Société font l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié ou qu'un prospectus simplifié provisoire a été déposé relativement au placement de titres de la Société, il est possible d'obtenir, sur demande adressée au secrétaire de la Société, i) des exemplaires de la présente notice annuelle, de même que de tout document ou des pages pertinentes de tout document y étant intégrés par renvoi, ii) des exemplaires des états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice complet, accompagnés du rapport des vérificateurs sur ces états, et des exemplaires des états financiers intermédiaires de la Société postérieurs aux états financiers de son dernier exercice complet, iii) des exemplaires de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société ayant trait à la dernière assemblée annuelle des actionnaires comportant l'élection d'administrateurs, et iv) des exemplaires de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus. En tout autre temps, des exemplaires des documents mentionnés aux points i) à iii) ci-dessus peuvent être obtenus du secrétaire de la Société; toutefois, la Société peut demander des frais raisonnables si la personne ou la société qui fait la demande n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements supplémentaires sur la rémunération des administrateurs et des membres de la direction, les prêts que leur a consentis la Société, les principaux porteurs de titres de cette dernière, les options d'achat de titres et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il y a lieu, sont énoncés dans la circulaire de sollicitation de procurations 2001 de la Société. Des renseignements financiers supplémentaires figurent dans les états financiers consolidés de la Société présentés dans le rapport annuel de cette dernière pour son dernier exercice complet.

RUBRIQUE 10 – FAITS POSTÉRIEURS

Les renseignements énoncés ci-dessous sont établis en date du 30 avril 2002.

Litige concernant le bois d'œuvre de résineux

Le 2 avril 2002, le Département du Commerce a publié des déterminations définitives dans les deux enquêtes. Le Département a haussé à 14,60 % la marge de dumping (et par le fait même les cautions à verser) imposée à la Société, puis fait passer le taux des droits compensateurs à 19,34 %. Le Département en est aussi arrivé à des conclusions négatives finales dans les deux cas, éliminant ainsi la possibilité d'imposition de droits sur les exportations effectuées avant les dates des déterminations préliminaires. Si la Commission du commerce international des États-Unis détermine de façon affirmative et définitive que les importations canadiennes de bois d'œuvre de résineux nuisent ou menacent de nuire à l'industrie américaine du bois d'œuvre de résineux, la Société se verra forcée de verser des dépôts en espèces à ces taux pour les exportations de bois d'œuvre destinées aux États-Unis à partir du milieu de mai 2002.

La Société et d'autres parties aux enquêtes ont porté les déterminations définitives du Département du Commerce en appel devant des groupes binationaux conformément à l'Accord de libre-échange nord-américain, appels qui pourraient entraîner d'autres modifications de ces taux. De plus, il est important de noter que les taux réellement imposés pour ce qui est des droits compensateurs et des droits antidumping sur les importations touchées depuis le 6 novembre 2001 et le 17 août 2001 respectivement seront déterminés au cours de procédures de révision annuelles subséquentes devant le Département du Commerce. L'incidence qu'auront ces droits sur la rentabilité des scieries de la Société dépendra non seulement des taux effectivement imposés, impossibles à prédire à ce moment-ci, mais aussi de la mesure dans laquelle les prix aux États-Unis augmenteront en raison de ces droits. La Société sait aussi que les discussions pourraient reprendre entre les représentants des gouvernements canadien et américain dans le but de résoudre ce différend commercial. La Société ne peut pas prédire l'issue de ces discussions à ce moment-ci.